

Élie CALIFER  
Député de la Guadeloupe

Paris, le 9 septembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# TEMPÊTE BÉRYL : LA MINISTRE DÉLÉGUEE MARIE GUÉVENOUX ANNONCE AU DÉPUTÉ CALIFER LA MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

À la suite du passage de la tempête Béryl qui avait frappé de nombreuses communes guadeloupéennes lors du mois de juillet, le Député CALIFER avait interpellé la Ministre déléguée chargée des Outre-mer pour lui demander de mettre en place la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

En réponse à cette sollicitation, la Ministre a annoncé au Député qu'une « procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est engagée. La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a reçu, il y a quelques jours, les dossiers relatifs à cet ouragan et devrait être en mesure de les présenter à la prochaine commission "catastrophe naturelle" qui se réunira pendant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre 2024 ».

Le Député CALIFER espère que cette procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permettra aux individus, aux acteurs économiques ainsi qu'aux collectivités territoriales sinistrées par la tempête Béryl de lancer les opérations de reconstruction et de rachats dans les meilleurs délais.

Basse-Terre, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre, Saint-Claude, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas Trois-Rivières, Vieux-Habitants, Baillif, Vieux-Fort

Élie CALIFER député de la 4<sup>ème</sup> circonscription de Guadeloupe

elie.califer@assemblee-nationale.fr